ARCHIVES

SUBVENTIONS ET AIDES DE LA DRAC

(Direction régionale des affaires culturelles) - Auvergne-Rhône-Alpes pour la sauvegarde des archives au niveau communal, départemental ou régional

- pour établir le classement et l'inventaire
 - pour les restaurer et les relier,
- pour améliorer les conditions de communication, notamment par la numérisation et la mise en ligne;
 - pour les mettre en valeur (expositions, publications, ...).

Organigramme de la DRAC :

PÔLE ARCHITECTURE ET PATRIMOINES

SERVICE ARCHIVES, LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

Contacter la conseillère pour l'Isère (implantée à Lyon) :

Axelle REDON

axelle.redon@culture.gouv.fr

tél. 04 72 00 44 16

Les missions

En matière d'archives, la DRAC met en œuvre les grandes orientations prises par le service interministériel des archives de France : aide à la construction de bâtiments d'archives départementales et municipales ; aide au classement et à l'inventaire, à la restauration, à la numérisation et la valorisation des fonds d'archives.

En termes de bâtiments, les réalisations récentes les plus remarquables dans ce domaine sont : les archives départementales de Haute-Savoie, les archives municipales de Lyon, les archives départementales de l'Isère.

L'Etat contribue indifféremment à des projets émanant de collectivités locales ou d'associations, sous réserve de la présence de personnel qualifié garantissant la qualité scientifique du projet.

Parmi les projets soutenus en matière de classement, de restauration, de numérisation et de valorisation, on peut notamment citer : l'inventaire et la numérisation des archives familiales des Sassenage, en Isère ; l'inventaire des fonds audiovisuels et sonores de l'association Mémoire de la Drôme ; la restauration de chartes à Montélimar, du cadastre napoléonien à Grenoble et à Saint-Laurent-en-Beaumont, de livres anciens à Brié-et-Angonnes ; une exposition itinérante dans les communes du Rhône, sur les marchés d'autrefois ; une exposition sur l'administration communale à Saint-Etienne.

Comment composer le dossier de demande de subvention d'aide à la restauration et à la numérisation du patrimoine archivistique de la DRAC ?

lien: https://www.culture.gouv.fr/demarches-en-ligne/Par-type-dedemarche/Subvention/Traitement-numerisation-et-valorisation-d-archives-a-l-echelle-communale-departementale-et-regionale2

I/ établir des devis

II/ les envoyer pour avis aux Archives départementales de l'Isère, 12 rue Georges-Pérec, 38400 Saint-Martin-d'Hères

III/ contacter la DRAC

- 1 Compléter le formulaire administratif de demande subvention et joindre un descriptif détaillé du projet
- 2 Joindre impérativement toutes les pièces demandées (<u>notamment l'avis des Archives</u> <u>départementales sur les devis</u>)
- 3 Modalités de dépôt des dossiers de demande subvention Retourner le dossier complet par voie postale et électronique au service concerné Date limite du dépôt des dossiers 30 octobre année N-1